



Abidjan, le 06 DEC 2021

**NOTE DE SERVICE**

à

L'attention du :

- personnel de l'Office National de la Protection Civile

**Objet : Présence au poste de travail.**

Il me revient de façon récurrente que certains pompiers civils mutés par décisions n° 011 et 13/MIS/ONPC/DG du 15 septembre 2021 ne se sont pas encore présentés à leurs postes de travail.

Par la présente, je voudrais inviter les pompiers civils concernés à rejoindre leurs lieux d'affectation au plus tard le **Jeudi 09 décembre 2021**, délai de rigueur.

Passée cette date, les agents qui ne se seront pas présentés à leurs nouveaux postes d'affectation seront considérés comme étant en situation d'abandon de poste et se verront appliqués rigoureusement les dispositions pertinentes du statut général de la fonction publique.

**Ampliation :**

MIS : à titre de compte rendu



**AMANKOU KASSI GABIN**  
Préfet Hors Grade